



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 7 Juin à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 28/05/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal, ROBERT Claude à M. LONGCHAMBON Vladimir

Excusé(s) : M. ARNAUD Daniel

Absent(s) : Mmes : CHABERT Nadège, CHARRETON Amandine

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Les procès-verbaux des séances précédentes ont été lus et adoptés.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_05_03 – FEU D'ARTIFICE

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la fête patronale prévue les 30 et 31 août 2025 ;

M. le maire présente un devis établi par la Société Prévirisques FinDev sise à VILLOSSANGES 63380 pour un montant T.T.C. de 3 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le devis et la proposition de la Société Prévirisques FinDev, pour un montant T.T.C. de 3 000,00 € ;
2. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le **12 JUIN 2025**

Berger
Levraut

ID : 063-216302380-20250607-2025_05_03-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/06/2025

Le Maire



Vladimir LONGCHAMON

Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE